



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.6/1997/L.4
30 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE D'EXPERTS SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES PUBLIQUES
Treizième réunion
27 mai-4 juin 1997

RÉALITÉS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DANS LES PAYS EN TRANSITION

Rapport établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 8	2
I. MOBILISATION DES RESSOURCES	9 - 31	4
A. Mobilisation des ressources financières intérieures	12 - 27	5
B. Mobilisation accrue de l'investissement étranger privé	28 - 31	10
II. AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (DÉPENSES PUBLIQUES, PLANIFICATION, BUDGÉTISATION, ÉVALUATION DES RÉSULTATS, OBLIGATION REDDITIONNELLE)	31 - 45	11
III. RÉFORME DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	46 - 55	15
A. Réforme des entreprises publiques	46 - 51	15
B. Développement du secteur privé	52 - 55	17

INTRODUCTION

1. La communauté internationale ayant de plus en plus conscience de la lenteur de la croissance économique dans de nombreux pays en développement et dans bon nombre des pays qui passent actuellement d'une économie centralement planifiée à une économie de marché (pays en transition) ainsi que des incidences négatives de cet état de fait au niveau mondial, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies encourage et applique des mesures visant à aider ces pays à réduire la pauvreté et à parvenir à une croissance économique durable. À long terme, l'élimination de la pauvreté dans le monde entier servira les intérêts des pays économiquement développés tout autant que ceux des autres pays.

2. Un tiers environ de la population des pays en développement – soit plus de 1 milliard de personnes – vit dans la pauvreté telle qu'elle est actuellement définie, c'est-à-dire dispose d'un revenu annuel par habitant inférieur à 370 dollars. Ce sont les "oubliés" du processus de développement qui n'ont que peu profité – ou pas profité du tout – de la croissance économique des dernières décennies. Les pauvres ne peuvent atteindre un niveau de vie minimum et ne peuvent se nourrir, se vêtir ni se loger convenablement. Leur espérance de vie est faible, leur taux de mortalité infantile est élevé et environ 10 millions d'enfants ne reçoivent absolument aucune éducation de base. En fait, une quinzaine de millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année dans des conditions dans lesquelles ils survivraient normalement dans des pays économiquement développés.

3. En règle générale, la pauvreté est pire dans les zones rurales, bien que la pauvreté urbaine se développe. Les pauvres ont tendance à vivre à l'écart des terres fertiles dans les zones rurales ou dans des bidons-villes à l'extérieur des villes. Les pauvres des zones rurales n'ont que très peu – ou pas du tout – accès aux services gouvernementaux, à l'assistance technique ou au crédit. On compte parmi eux un grand nombre de paysans sans terre ainsi que de fermiers ou de métayers en situation précaire. Cette catégorie de pauvres s'est considérablement élargie ces dernières décennies; c'est elle essentiellement qui alimente les migrations vers les zones urbaines.

4. Le moyen le plus efficace pour réduire la pauvreté est l'adoption de stratégies nationales de développement, et notamment de solides politiques macro-économiques et structurelles, qui favorisent une croissance durable en offrant aux pauvres des possibilités d'activités génératrices de revenus et en valorisant les ressources humaines qu'ils constituent, en particulier en leur donnant largement accès à l'éducation et aux services de santé et de planification familiale. Dans un document de travail intitulé "Initiative personnelle et instruments de financement ciblés au service de l'élimination de la pauvreté" établi par le Ministère de la coopération économique de la République fédérale d'Allemagne en 1994, on faisait observer que "les pauvres du tiers monde ne se laissent pas aller :

- Ils parviennent, individuellement et collectivement, à épargner des sommes considérables et la production qui résulte de leur travail n'est pas négligeable;

- Ils peuvent obtenir, utiliser à bon escient et rembourser des crédits : les très pauvres se sont avérés être des clients particulièrement fiables des banques;
- Ils trouvent diverses façons d'être productifs et sont capables d'accroître leur productivité;
- Ils s'associent, souvent de leur propre initiative et de façon informelle, au niveau des quartiers (entraide, travail, crédit, sécurité, règlement des conflits);
- Ils contribuent au développement équilibré de tous les membres du groupe sans brider le dynamisme de l'individu;
- Toutes ces activités contribuent à former le noyau des processus démocratiques de développement."

5. L'utilisation de deniers publics pour améliorer les services de santé et d'enseignement destinés aux pauvres s'est avérée être un investissement qui profite à l'économie en général, car une main-d'oeuvre en bonne santé et éduquée améliore la productivité et accélère la croissance économique. Toutefois, les programmes d'aide sociale qui ne comportent aucune mesure visant à accroître la productivité des bénéficiaires sont nécessairement voués à l'échec.

6. D'une manière générale, la révolution capitaliste (les réformes allant dans le sens du rétablissement de l'économie de marché et une privatisation bien conçue et introduite avec prudence dans l'ère de l'après-guerre froide) a accru les investissements étrangers, rationalisé le secteur public et réduit l'inflation, aboutissant ainsi à plus de stabilité et de prospérité. Néanmoins, dans certains pays, le succès de réformes pourtant objectivement nécessaires a été compromis par le copinage et le népotisme, et les réformes ont été entreprises sans aucun souci de justice et sans rechercher une monnaie forte, la compétitivité de l'économie et le triomphe de la démocratie. Le résultat a alors été un mercantilisme débridé et la grande majorité de la population n'a pu tirer aucun profit de la croissance économique. Dans certains cas, on a vu apparaître une opposition populaire face à des privatisations mises en oeuvre de façon malhonnête, qui n'ont fait que remplacer des monopoles publics par des monopoles privés. Face à des privatisations mal menées, les adversaires des réformes tendant à rétablir l'économie de marché ont beau jeu de prétendre que de telles réformes servent uniquement à favoriser encore plus les riches tout en laissant les pauvres sur la touche. Mal appliquées, des réformes de ce type ont parfois suscité une opposition populaire à des ajustements structurels soutenus par le Fonds monétaire international (FMI) qui, bien que souvent nécessaires, sont perçus comme pénalisant les pauvres.

7. C'est dans ce contexte que les pays en développement et les pays en transition doivent s'efforcer de mobiliser un maximum de ressources financières tant nationales qu'étrangères et de faire en sorte que celles-ci soient utilisées au mieux de façon que tous les segments de la population en profitent, y compris les pauvres, et enfin que les citoyens et les bailleurs de fonds et investisseurs étrangers aient confiance dans les finances publiques.

8. À cette fin, les gouvernements des pays en développement et des pays en transition devraient, avec la coopération de la communauté internationale, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, s'attacher à renforcer leurs capacités dans les domaines suivants :

I. Mobilisation accrue des ressources :

A. Mobilisation accrue des ressources financières intérieures :

1. Augmentation des recettes publiques;
2. Mobilisation accrue de l'épargne privée (des entreprises et des particuliers);

B. Mobilisation accrue de l'investissement étranger privé;

II. Amélioration de la gestion des finances publiques (dépenses publiques, planification, budgétisation, évaluation des résultats et obligation redditionnelle);

III. Réforme des entreprises publiques et développement du secteur privé :

A. Réforme des entreprises publiques;

B. Développement du secteur privé.

I. MOBILISATION DES RESSOURCES

9. Si le dirigisme n'est pas la solution, il n'en demeure pas moins que c'est aux gouvernements qu'il appartient dans une large mesure de stimuler le progrès économique et social dans le cadre de la libre entreprise – c'est-à-dire en ralliant le secteur privé à leurs politiques. Ces politiques devraient témoigner de leur souci constant d'améliorer le sort des pauvres. Des facteurs internationaux – en particulier les échanges mondiaux, les investissements étrangers directs, l'aide et les prêts étrangers – peuvent jouer un rôle important dans une stratégie de réduction de la pauvreté. L'aide étrangère peut aussi fournir des capitaux, des techniques et du personnel qualifié. Elle a parfois permis d'atténuer efficacement la pauvreté, mais, pour diverses raisons, elle n'a pas toujours tiré pleinement parti de ses potentialités. Des raisons différentes (politiques, stratégiques, commerciales et humanitaires) animent les donateurs bilatéraux, l'allègement de la pauvreté n'étant généralement pas – et de loin – la plus importante de leurs préoccupations. Par ailleurs, un certain nombre de pays bénéficiaires semblent souffrir du syndrome de "l'accoutumance à l'aide" et de nombreux projets de lutte contre la pauvreté n'ont pas bénéficié aux pauvres. On pourrait pourtant présenter de bons arguments en faveur de l'augmentation de l'aide si les pays en développement s'attaquaient sérieusement aux problèmes de la pauvreté et si les donateurs tiraient les enseignements de l'expérience passée. Les projections établies par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que le volume de l'aide pourrait atteindre 108 ou 144 milliards de dollars des États-Unis en l'an 2000 si les donateurs qui consacrent respectivement moins de 0,5 et de 0,7 de leur produit national brut à l'aide au

développement respectaient ces pourcentages, et ceux qui y affectent un pourcentage supérieur maintenaient leur aide à son niveau actuel. Mais dans l'hypothèse où elle augmenterait de 2 % par an, l'aide étrangère n'atteindrait que 64 milliards de dollars des États-Unis en l'an 2000. Or, cette aide favorise la création d'un environnement international prospère et pacifique. Bien utilisée, elle sert de catalyseur au développement.

10. Si l'on peut être encouragé par l'augmentation des investissements directs étrangers, en revanche les flux nets de ressources, en particulier vers les pays à faible revenu ou les pays à revenu moyen lourdement endettés, ont stagné ou décliné, mettant en relief la nécessité pour la communauté internationale de continuer à mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer les efforts que font les pays en développement pour assurer leur viabilité externe et leur développement durable. Une action internationale fondée sur l'augmentation de l'aide étrangère et une politique d'ouverture des marchés peut appuyer et compléter l'action des pays bénéficiaires, mais ce sont leurs gouvernements qui portent la responsabilité essentielle du progrès économique et social.

11. Pour imprimer un nouvel élan au développement, il faut accroître la formation de capital en redoublant d'efforts pour mobiliser des ressources financières. Il s'agit à la fois d'augmenter les ressources intérieures et d'attirer des capitaux étrangers.

A. Mobilisation des ressources financières intérieures

12. Pour qu'un pays puisse s'engager dans un processus de développement autonome, il faut que les capitaux étrangers, si important soient-ils, servent essentiellement à compléter les ressources financières intérieures. Les besoins d'investissement d'un pays doivent être satisfaits par l'épargne des trois principaux secteurs de son économie nationale : a) le secteur public, dont l'épargne est représentée par l'excédent des rentrées fiscales (y compris les droits de douane) et autres ressources (dont les recettes domaniales, les revenus des ventes de biens publics, les amendes et recettes diverses) sur les dépenses budgétaires; b) le monde de l'entreprise et des affaires (constituées en société ou non) dont l'épargne correspond au profit conservé des entreprises; et c) le secteur des ménages, qui épargne sur les salaires, émoluments et honoraires dans le cas de particuliers et sur les bénéfices lorsqu'il s'agit d'entreprises familiales. Est incorporée dans ce secteur l'épargne des propriétaires de biens ou des rentiers qui n'ont pas d'entreprise et les économies strictement personnelles des ménages individuels. Dans la plupart, si ce n'est la totalité, des pays, la plus grande partie de l'épargne est imputable au secteur des ménages.

1. Augmentation des recettes publiques

13. Les gouvernements ont la responsabilité de fournir les services essentiels au développement – éducation, santé, approvisionnement en eau et assainissement, réseau routier, transports publics et logements. Certains postes de dépenses du gouvernement, en particulier pour l'éducation et la santé, sont aussi importants pour le développement que les dépenses d'équipement consacrées aux routes et aux bâtiments. En outre, le gouvernement peut aussi s'engager directement dans des activités productives, si le secteur privé ne souhaite pas s'engager dans la

/...

fourniture de services essentiels, ou affecter des ressources à ce secteur pour stimuler la création d'entreprises ou leur expansion. La fourniture par le gouvernement des services nécessaires dépend du montant des recettes fiscales qu'il est en mesure de recouvrer. Des recettes insuffisantes tendent à réduire les services ou à créer des pressions inflationnistes, lesquelles, à leur tour, en augmentant la demande de biens d'importation, se répercutent sur le secteur extérieur en exacerbant les pressions exercées sur la balance des paiements.

14. Un important goulet d'étranglement du processus d'élimination de la pauvreté est le manque de discipline budgétaire, qui, dans un environnement économique instable peut engendrer d'importants déséquilibres financés par l'inflation. De nombreux pays accumulent les déficits budgétaires pour financer leurs dépenses parce que l'assiette de l'impôt est trop étroite pour supporter une charge fiscale importante. Et quand bien même la base imposable est large, l'administration fiscale n'est pas en mesure de recouvrer les impôts et il est souvent difficile, pour des raisons politiques, d'augmenter la pression fiscale. En l'absence de marchés des capitaux et dans l'incapacité où se trouvent ces pays de contracter des emprunts à l'extérieur, ce sont souvent les banques centrales qui financent intégralement ou en partie le déficit des finances publiques, par la création de monnaie, ce qui fait monter le niveau général des prix et réduit la valeur réelle de l'unité monétaire. En augmentant l'efficacité de la collecte des impôts, on peut réduire le financement du déficit et le processus inflationniste. Une inflation élevée a des répercussions sur l'affectation et la répartition des ressources qui font obstacle à la croissance, notamment en encourageant la fuite des capitaux.

15. La politique budgétaire joue un rôle important dans la recherche et le soutien de la stabilisation et de la croissance, compte tenu de l'étroite interdépendance qui existe entre les politiques budgétaire, monétaire et du secteur extérieur. Les instruments fiscaux mis en place influent sur l'épargne, la fuite des capitaux, l'investissement étranger, etc.

16. La fraude et l'évasion fiscales à l'échelle nationale et internationale ont de graves conséquences sur la politique budgétaire. Elles violent les principes de l'équité fiscale et méconnaissent le concept d'acceptation volontaire du droit fiscal. Elles peuvent diminuer sensiblement la valeur des mesures d'incitation légales, en modifiant l'allocation des ressources dans un sens qui va à l'encontre des programmes de redistribution, introduire des distorsions artificielles dans les indicateurs macro-économiques et accroître la pression fiscale lorsqu'il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour compenser les pertes de recettes, faisant peser ainsi une charge inéquitable sur les contribuables qui ne peuvent se soustraire au paiement de l'impôt. Plus les pratiques de fraude et d'évasion fiscales sont répandues, et plus il est difficile aux gouvernements de financer leurs dépenses sans engendrer de l'inflation ou, en d'autres termes, d'accroître suffisamment les recettes publiques, d'où le rapport réciproque entre excédent des dépenses et pression fiscale. Le paiement des impôts, en fait, est considéré comme inéquitable, car l'opinion publique paraît de plus en plus convaincue que les dépenses engagées n'apportent pas aux contribuables ou à leurs collectivités les avantages qu'ils sont en droit d'attendre.

17. Les services des impôts ont adopté diverses mesures pour réduire les possibilités de fraude et d'évasion fiscales. La portée de ces mesures est fonction des caractéristiques du pays – structure juridique, système politique, traditions et mentalité de la population. Ces mesures ont pris diverses formes : impôts indirects, déclaration d'impôts, prélèvement par des tierces parties, mise en place d'un système efficace et vérification croisée des renseignements fournis, contrôles fiscaux et détermination unilatérale du revenu imposable, détermination bilatérale de ce revenu (imposition forfaitaire) et adoption de dispositions législatives, administratives et de décisions judiciaires, ainsi qu'adoption et application de pénalités. La conclusion de traités bilatéraux prévoyant une assistance mutuelle et l'échange d'informations est un moyen de combattre l'évasion et la fraude fiscale au plan international.

18. La mise en oeuvre des mesures susmentionnées exige une administration efficace et productive. On peut souvent réduire ou éliminer la nécessité d'adopter des taux d'imposition plus élevés et/ou de nouveaux impôts en améliorant le fonctionnement des services. De même, les mesures prises pour générer des recettes supplémentaires en augmentant les taux d'imposition ou en introduisant de nouveaux impôts peuvent rester sans effet en l'absence d'une action résolue et concertée visant à accroître l'efficacité et la productivité de l'administration fiscale. Les moyens insuffisants dont disposent les services limitent le choix des impôts, et tout impôt nouveau risque d'être sans effet sur l'ensemble des recettes si l'administration n'est pas en mesure de le recouvrer. Mettre en place une structure des impôts adaptée aux possibilités des services fiscaux permettrait sans doute d'accroître les recettes en réduisant l'évasion et la fraude fiscales. Les contraintes qui pèsent sur les services tendent à déterminer la structure des impôts d'un pays. Les résultats qu'ils obtiennent peuvent conduire à modifier le régime fiscal applicable ou à adopter de nouvelles dispositions de manière à élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu ou des taxes à la consommation, et permettre au pays d'être moins tributaire des taxes sur le commerce extérieur.

19. Pour renforcer l'efficacité et la productivité des services fiscaux, on a examiné des mesures portant sur le cadre institutionnel, la gestion, l'évaluation de l'application des dispositions (en particulier concernant l'enregistrement), la collecte des impôts, les enquêtes et les contrôles fiscaux, la comptabilité, les systèmes d'information et l'éducation du contribuable. De plus, on a préconisé des mesures pour faciliter l'administration des impôts, permettant de mieux appliquer le régime fiscal en faisant un meilleur usage des ressources disponibles. Se doter d'une telle administration est un moyen important de se procurer des recettes supplémentaires sans augmenter les impôts ou en adopter de nouveaux, démarche impopulaire que bien des gouvernements souhaitent éviter. Comme l'a fait observer l'Empereur romain Tibère alors qu'on lui conseillait d'augmenter les impôts "À brebis tondues, le bon berger mesure le vent". Dans un environnement mondial déçu par le dirigisme ou l'intervention de l'État, une administration fiscale compétente soutiendra la restructuration économique en assurant le développement des entreprises, ce qui aura des répercussions favorables tant sur la structure que sur le taux de la croissance.

2. Mobilisation accrue de l'épargne privée (des entreprises et des particuliers)

20. Dans le secteur des entreprises, l'épargne est un élément indispensable au succès d'une opération commerciale ou industrielle. Les bénéficiaires industriels et commerciaux constituent de loin la première source de financement des dépenses d'équipement, en particulier dans les pays en développement où il n'existe généralement pas de marchés de capitaux hautement développés qui permettent d'obtenir un financement extérieur. Les entreprises commerciales ou industrielles, qu'elles soient ou non constituées en société, tendent à faire des économies et à en investir une part importante, part qui est systématiquement plus élevée que la part correspondante des salaires et traitements que les particuliers économisent. Ainsi, plus les bénéficiaires commerciaux et industriels représentent une part importante des recettes totales de l'entreprise, plus le taux d'épargne global tend à être élevé.

21. Les économies que les particuliers font sur leur salaire ou leur traitement représentent essentiellement une consommation différée, surtout de l'âge d'activité à l'âge de la retraite. Dans la mesure où c'est le facteur retraite qui prédomine, les contributions nettes de cette source dépendront de l'excédent de revenu de l'actuelle génération d'âge d'activité sur le revenu de la génération actuellement à la retraite. Elles dépendront donc du taux de croissance du revenu réel et, en particulier, du taux de croissance du nombre de salariés et du revenu par habitant.

22. Dans certains cas, une part importante de la production agricole monétisée sert à payer un loyer à des propriétaires qui sont économiquement passifs, par exemple des propriétaires absentéistes. La propension des rentiers à faire des économies sur leur revenu est généralement faible dans la mesure où ils ont généralement peu de raisons d'en faire. Ils n'ont aucun motif commercial ou industriel et dans la mesure où le revenu tiré de la propriété terrienne peut être considéré comme sûr et permanent, le facteur retraite joue lui aussi un rôle insignifiant dans l'épargne.

23. L'épargne des particuliers peut se présenter sous forme d'espèces, de dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne), de dépôts à terme, de valeurs mobilières, de polices d'assurance-vie et de cotisations à une caisse des pensions. Une part relativement importante de l'épargne dans les pays en développement se présente sous forme d'espèces, la raison la plus évidente de cette situation étant l'insuffisance du cadre d'intermédiation financière. La thésaurisation et la préférence qu'ont les épargnants pour d'autres types d'épargne extrêmement liquides peuvent être attribuées à un certain nombre de facteurs, dont le souhait d'avoir à sa disposition des liquidités pouvant être utilisées en cas d'urgence ou aux fins de transactions spéculatives pour se prémunir contre une dépréciation progressive de la valeur réelle de l'épargne, une ignorance des intérêts que les économies pourraient rapporter si elles étaient déposées dans une institution d'épargne ou une indifférence à cet égard, voire une méfiance à l'égard des intermédiaires financiers. La mise au point par les établissements bancaires de services spécialisés axés sur les besoins du client, notamment le paiement des salaires et des traitements, des pensions, etc., dans des comptes en banque pourrait, à la longue, modifier ces types de comportement.

24. Parmi les initiatives prises en vue d'accroître le volume global de l'épargne des particuliers déposée dans des établissements financiers figure le recours à diverses mesures d'incitation adaptées au contexte social et économique des pays concernés. Ces mesures peuvent être classées en trois grandes catégories :

- a) Des mesures d'incitation consistant à protéger l'épargne;
- b) Des mesures d'incitation consistant à offrir des taux de rendement plus élevés de l'épargne;
- c) Des mesures d'incitation consistant à offrir des facilités de crédit aux épargnants.

25. La protection de l'épargne peut porter sur sa valeur nominale, sa valeur réelle ou les deux. La protection de la valeur nominale de l'épargne dépend d'un ensemble de facteurs, à savoir : une gestion interne efficace et prudente des établissements mobilisant l'épargne, accompagnée de mesures efficaces de supervision de la part des pouvoirs publics; la disponibilité de ressources suffisantes comportant une participation aux risques ainsi que l'existence de prêteurs de dernier recours; l'octroi d'une garantie officielle pour la totalité ou une partie des fonds déposés auprès d'établissements mobilisant l'épargne.

26. En ce qui concerne la préservation de la valeur réelle de l'épargne, il est bien connu qu'une inflation persistante résulte en une redistribution du revenu réel et du patrimoine qui profite à ceux dont le revenu et la fortune augmentent plus rapidement que les prix et qui porte préjudice à ceux dont le revenu et la fortune n'augmentent pas au même rythme que les prix. La seconde catégorie comprend les groupes à revenu fixe et les retraités, les titulaires de dépôts bancaires et les détenteurs de valeurs à intérêt fixe et de polices d'assurance. Les pressions inflationnistes tendent à réduire la propension à l'épargne, diminuant ainsi le volume de l'épargne volontaire disponible aux fins d'investissements productifs. L'érosion continue du pouvoir d'achat de l'argent compromet la capacité et le désir des ménages de faire des économies sous des formes monétaires au profit d'avoirs non monétaires intérieurs tels que la terre, le logement, les métaux précieux et les bijoux, ou encore d'avoirs étrangers. Diverses techniques ont été utilisées pour contrecarrer les effets de l'inflation. Elles comprennent à la fois les techniques qui n'ajustent pas la valeur des transactions financières au taux réel de l'inflation et les techniques qui permettent d'opérer cet ajustement. Les techniques de la première catégorie consistent à accroître les taux d'intérêt à la fois sur l'épargne et les emprunts pour les porter à un niveau correspondant au taux prévu de l'inflation. Les techniques qui permettent d'ajuster les opérations d'épargne et de crédit de manière à maintenir leur valeur réelle sont connues sous différents noms, notamment techniques d'indexation, techniques de concordance des valeurs, techniques de correction monétaire et garanties du pouvoir d'achat.

27. Les mesures d'incitation portant sur des taux de rendement plus élevés de l'épargne consistent à offrir des taux d'intérêt attrayants, des privilèges fiscaux ainsi que des primes. En ce qui concerne les mesures d'incitation qui consistent à offrir des facilités de crédit aux épargnants, la promesse de prêts

en tant que moyen d'encourager l'épargne des particuliers remonte à l'origine des coopératives et mutuelles de crédit, bien que le recours à ces instruments se soit généralisé depuis la seconde guerre mondiale non seulement sur le plan géographique mais aussi du point de vue des objectifs qu'ils visent.

B. Mobilisation accrue de l'investissement étranger privé

28. En 1995, les flux de capitaux privés à destination des pays en développement ont dépassé 170 milliards de dollars. Toutefois, 75 % de ces flux n'ont profité qu'à 12 pays. Une cinquantaine de pays – la plupart d'entre eux très pauvres – n'ont pratiquement pas bénéficié de flux privés. Prenant la parole devant le Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale en octobre 1996, le Président de la Banque fait observer que "Dans un monde où les marchés sont ouverts, les enjeux sont de plus en plus considérables pour les pays en développement. Les investissements sont liés à l'application de bonnes politiques économiques et à une saine gestion des affaires publiques – autrement dit, à l'existence de régimes commerciaux ouverts, de taux d'épargne élevés, et de cadres juridiques et judiciaires appropriés. En bref, les capitaux vont vers les pays qui offrent les conditions fondamentales requises."

29. Dans maints pays en développement et en transition, le taux de formation intérieure de capital est loin en deçà de ce qui est nécessaire pour parvenir à un développement satisfaisant. Si ces pays veulent atteindre un taux suffisant, il faut que les flux de capitaux de sources extérieures à destination de ces pays soient considérablement accrus. L'investissement étranger privé peut donner un élan considérable au développement économique car il fournit aux pays importateurs non seulement les capitaux dont ils ont tant besoin mais aussi des connaissances spécialisées en matière de gestion et de technologie. Il peut, en particulier, aider à diversifier l'économie et à renforcer les exportations grâce à l'amélioration des techniques. Pour attirer des investissements étrangers privés, les pays importateurs de capitaux doivent bien comprendre leurs droits et obligations, ceux des investisseurs et ceux des gouvernements des pays exportateurs de capitaux.

30. Les coentreprises sont le meilleur moyen de réunir investisseurs privés étrangers, gouvernements des pays importateurs de capitaux et entrepreneurs locaux. Toutefois, la participation du capital local à de tels projets dépendra de facteurs tels que l'intérêt général, les conditions locales et l'existence de capitaux et d'entrepreneurs locaux. Il se peut qu'il soit nécessaire de réformer les régimes fiscaux aussi bien dans les pays exportateurs de capitaux que dans les pays importateurs de capitaux de façon à encourager l'investissement dans ces derniers. Les conventions fiscales bilatérales constituent un important moyen de définir les limites de la responsabilité fiscale dans les deux catégories de pays en éliminant la double imposition et en évitant de contrecarrer les mesures d'incitation offertes par les pays importateurs de capitaux. La double imposition à l'échelle internationale compromet les mouvements de capitaux, de technologie et de personnes ainsi que les échanges de biens et de services. Il importe au plus haut point d'éliminer cet obstacle si l'on veut que des relations économiques s'établissent entre pays. En particulier, il est extrêmement souhaitable de préciser, normaliser et garantir la situation fiscale des particuliers ou des entreprises qui tirent des revenus d'autres pays ou possèdent des capitaux à l'étranger. Les conventions

fiscales bilatérales, de par leur existence même, constituent une preuve que l'investissement étranger est activement encouragé. Elles apaisent les préoccupations fiscales des entrepreneurs étrangers privés qui craignent un changement de politique ou des décisions aussi soudaines qu'imprévues motivées par des considérations de politique interne. Elles sont considérées comme mettant sur un pied d'égalité en matière de réciprocité fiscale des pays qui possèdent la même souveraineté fiscale mais qui sont inégaux sur les plans économique et financier. Les dispositions fiscales évoluant constamment, il faut, dans la conjoncture actuelle, réviser le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement de 1979 pour tenir compte de la mondialisation et de la libéralisation croissantes de l'économie mondiale, de l'élargissement des relations fiscales internationales, de l'apparition de technologies nouvelles et de nouvelles méthodes régissant les transactions transfrontières et du perfectionnement accru des techniques de tarification de cession interne ainsi que des pratiques de fraude et d'évasion fiscales.

31. Les institutions financières internationales ont joué un rôle catalyseur pour attirer des capitaux étrangers et susciter la création de marchés des capitaux de façon à augmenter le taux de formation intérieure de capital privé. Des institutions telles que les banques nationales de développement allient connaissances spécialisées des secteurs financier et industriel et connaissance des conditions et problèmes locaux. Elles sont donc bien placées pour s'occuper de questions concernant les relations avec les partenaires locaux, le transfert de technologie et le montant des investissements requis pour tel ou tel projet. Elles sont également en mesure d'aider à promouvoir et à organiser d'autres organes financiers tels que les bourses locales de valeurs et peuvent introduire de nouveaux types d'investissement.

II. AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (DÉPENSES PUBLIQUES, PLANIFICATION, BUDGÉTISATION, ÉVALUATION DES RÉSULTATS, OBLIGATION REDDITIONNELLE)

32. Les pays en développement et les pays en transition doivent avoir constamment présent à l'esprit que la gestion des finances publiques joue un rôle essentiel dans l'application des politiques visant à promouvoir le développement économique et social et d'autres objectifs de développement national. Cette gestion englobe tout ou partie des processus et fonctions de planification, de programmation et de budgétisation, d'exécution du budget et de comptabilité publique, de vérification et d'évaluation. Son objectif est d'assurer que, dans toute la mesure possible, les ressources financières de l'État sont utilisées conformément à la loi, avec efficacité et efficacité, et dans le respect des principes de transparence et de responsabilité vis-à-vis du parlement et du peuple.

33. En général, une réforme de la gestion financière comprend les éléments suivants :

a) Planification et programmation intégrées, afin d'évaluer et de retenir les moyens d'atteindre les objectifs recherchés;

b) Prise des décisions relatives à l'allocation des ressources dans le cadre d'un budget unifié;

c) Intégration des fonctions de budgétisation et de comptabilité publique;

d) Application de principes comptables qui mettent en relation la prestation des services et le coût de ces derniers;

e) Renforcement de l'obligation de justifier de l'emploi des fonds;

f) Mesure aussi bien des produits que des facteurs de production;

g) Établissement de rapports de synthèse.

34. Comme le Groupe d'experts sur l'administration et les finances publiques l'a noté dans son rapport sur sa douzième réunion (A/50/525-E/1995/122, par. 113 et 114) :

"Dans de nombreux pays, les compétences dans le domaine de la gestion financière ont été usées par un certain populisme financier, par le jeu de mécanismes budgétaires inefficaces et présentant des distorsions, ainsi que par la défaillance des établissements chargés de la gestion financière.

Tous les pays sont soucieux de concilier, d'une part, les méthodes de gestion stratégiques et de contrôle des agrégats financiers et, d'autre part, de nouvelles priorités en matière de dépenses et une gestion efficace et imaginative des institutions prestataires de services."

35. Les recettes publiques n'étant pas illimitées, les ressources financières obtenues, de sources extérieures ou intérieures, doivent être utilisées de façon rationnelle si l'on veut réaliser les objectifs de développement ou les ajustements fiscaux prévus. C'est ainsi qu'un nombre croissant de pays revoient leurs priorités en matière de dépenses dans le double objectif de réduire leurs déficits budgétaires et de faire en sorte que les ressources financières disponibles soient utilisées le plus efficacement possible. L'exécution du budget et les procédures de suivi et de maîtrise des dépenses doivent être améliorées. Trop souvent, on ne parvient à réduire le déficit budgétaire global que par des mesures visant à maîtriser les dépenses et non à accroître les recettes. De fait, la possibilité d'augmentations sensibles des recettes à court terme reste limitée. Il faudrait privilégier davantage la maîtrise des dépenses, puisque la base de ces dernières est souvent plus large que celle des recettes. Une bonne budgétisation est donc indispensable.

36. En principe, la préparation du budget comporte les éléments suivants :

a) Évaluer les différentes activités de l'État du point de vue de leur contribution aux objectifs nationaux;

b) Prévoir les activités de l'État sur une période suffisante;

c) Arrêter les moyens d'atteindre ces objectifs en utilisant le minimum de ressources;

d) Réviser le budget, en fonction de l'évolution de la situation et de l'expérience acquise.

Tous les budgets sont des plans, mais la réciproque n'est pas toujours vraie. De façon générale, un plan a pour but d'identifier et de définir les mesures permettant le mieux d'atteindre des objectifs; il s'accompagne de directives pour l'application de mesures permettant de traduire ces directives en objectifs concrets et activités particulières.

37. De nombreux pays ont adopté le système de rationalisation des choix budgétaires, dans lequel on précise en termes quantitatifs les objectifs programmatiques, on mesure les profits et on évalue le coût de chaque programme à la lumière des résultats escomptés et de ceux réellement obtenus. De fait, le budget de l'État devrait non seulement faire apparaître les recettes et les dépenses publiques mais aussi refléter les principales préoccupations en matière de développement. Pour donner un tableau complet de l'action des pouvoirs publics, il devrait faire apparaître le montant total des opérations de l'État et de ses institutions. De même, pour que les ressources réelles soient mobilisées et utilisées de façon cohérente et équilibrée, le budget principal devrait être assorti de budgets relatifs aux devises, au crédit, à la main-d'oeuvre et autres ressources réelles et matérielles. La budgétisation pluriannuelle favorise la formulation et l'application de politiques de mobilisation des ressources cohérentes à long terme. Elle met en évidence les problèmes posés par la nécessité d'établir un équilibre entre les ressources demandées et les ressources réellement disponibles et permet l'exécution coordonnée et ininterrompue de projets à long terme.

38. L'établissement de budgets-programmes est un outil efficace de gestion dans les pays en développement et les pays en transition. Il doit tenir compte des incertitudes d'origine aussi bien extérieure qu'intérieure, dont le nombre semble devoir augmenter dans un avenir prévisible. Pour éviter l'effondrement de leur économie ou de sérieux revers, ces pays doivent constituer des réserves non seulement de devises mais aussi d'autres ressources matérielles; il leur faut exercer un contrôle considérablement accru sur la répartition des recettes et les flux nationaux de ressources financières. De fait, la préparation du budget est fortement influencée par la vulnérabilité croissante due à des éléments extérieurs. Faire face aux aléas exige une forte capacité d'innovation et beaucoup de souplesse dans l'application des politiques et techniques budgétaires. Si l'on veut établir des budgets exhaustifs, formuler des politiques budgétaires rationnelles et suivre l'exécution du budget, il faut disposer des données et renseignements voulus. Des mesures doivent donc être appliquées pour améliorer la collecte et la compilation de ces données.

39. Pour suivre le processus de développement, les organismes et les fonctionnaires responsables des budgets et des programmes doivent être informés en permanence sur la structure de l'économie, la mobilisation et l'utilisation des ressources et leurs coûts, la production et la contribution de cette dernière aux buts et objectifs nationaux. De plus, il faut disposer de données concernant non seulement les aspects financiers des transactions mais aussi

leurs aspects économiques et physiques et leurs résultats. Pour parvenir à une allocation cohérente et rationnelle des ressources dans la gestion et l'exécution de programmes et projets, il faut recueillir les données nécessaires aux niveaux national et sectoriel et à celui du programme ou du projet. De telles données peuvent être difficiles à obtenir dans de nombreux pays par suite des insuffisances du système budgétaire. Les réformes nécessaires pour y remédier devraient comprendre des mesures comme l'harmonisation des structures budgétaires et comptables, la formation des comptables, la décentralisation des responsabilités comptables, la bonne tenue des comptes et la production de données actualisées et exactes.

40. Il peut y avoir lieu d'élargir la portée des systèmes comptables publics pour définir et adopter de nouveaux principes et établir des structures multiples afin de produire les différentes sortes de données nécessaires pour gérer les affaires publiques et mesurer le coût, l'exécution et la productivité des programmes et projets mis en oeuvre par l'État. Il est possible, en renforçant les capacités comptables au niveau du projet, d'améliorer la gestion de ce dernier et, aussi, de faire apparaître beaucoup plus clairement les avantages d'une utilisation rationnelle des ressources et d'une combinaison optimale de ces dernières.

41. Dans bon nombre de pays, il n'existe guère de liens entre les services de planification, de préparation du budget, de comptabilité publique et de vérification. Or, si l'on veut que la comptabilité publique réponde aux besoins généraux de la gestion financière, il faut que les activités de tous ces organismes soient coordonnées.

42. En ce qui concerne les comptes des entreprises publiques, les besoins de la comptabilité de gestion doivent être formulés en termes, notamment, d'origine et d'utilisation des fonds, de prélèvement sur les ressources réelles, de valeur ajoutée, de production, de taux de consommation et de réalisation des objectifs. Pour commencer, comme première mesure, il est indispensable d'arrêter une définition uniforme mais pratique des principes. Ces derniers doivent absolument être définis de façon claire si l'on veut mettre au point une méthode et un cadre cohérent d'évaluation. En comptabilité, on cherche principalement à mesurer les flux financiers, les coûts, la trésorerie et les amortissements. S'agissant de la comptabilité des coûts de revient, le principal problème consiste à en renforcer l'utilisation et en étendre l'application aux différents éléments des activités entreprises.

43. Assez souvent, la fonction de vérification, qui consiste à contrôler la légalité des opérations et la régularité et la sincérité des comptes, n'est pas remplie de façon efficace en raison des insuffisances des systèmes comptables sur lesquels reposent la vérification, de l'absence de vérificateurs dûment formés, de l'insuffisance des ressources allouées à la vérification, de l'absence de normes de vérification clairement définies et, dans certains cas, du fait que les services de vérification ne jouissent pas d'une indépendance complète. Plusieurs mesures doivent être prises pour que ces services évaluent, avec les autres organismes intéressés, la rationalité et l'efficacité des programmes et projets de l'État. La première serait de prévoir, dans la préparation du budget, le cadre dans lequel s'inscrira la vérification des résultats. La planification et la budgétisation doivent présenter des cibles

clairement définies et des objectifs particuliers de productivité qui serviront à mesurer les résultats. Une méthode complète d'évaluation, comportant des objectifs de productivité et prévoyant l'établissement de rapports et une analyse portant sur la réalisation de ces objectifs, doit être mise au point pour faciliter la vérification et la lier plus étroitement à l'exécution des programmes et projets. Les organismes de planification, de budgétisation, de comptabilité publique et de vérification doivent collaborer pour définir ensemble les principes fondamentaux et les unités de mesure. Ils doivent s'entendre sur leur rôle respectif dans la vérification et sur la corrélation entre vérification interne et vérification externe.

44. Un système rationnel de gestion des finances publiques doit être appuyé par un système de vérification permettant de déterminer l'emploi qui a été fait des fonds publics, d'évaluer les résultats obtenus avec ces ressources et de vérifier si les dispositions et procédures comptables et administratives légales ont été respectées. Un système intégré approprié de gestion et de vérification financières est indispensable à une croissance économique durable et au renforcement de la démocratie. Il permet de faire en sorte que l'État obtienne les ressources dont il a besoin pour répondre aux besoins collectifs de la population en utilisant de façon rationnelle, économique et efficace ces ressources. Il contribue à renforcer la démocratie en encourageant les fonctionnaires à rendre compte de l'utilisation des fonds et en renforçant la crédibilité de l'État grâce à la transparence.

45. Pour qu'il soit plus facile de mesurer la productivité des entreprises commerciales et industrielles publiques, des directives claires devraient être arrêtées en ce qui concerne les objectifs à atteindre tant au niveau du secteur d'activité qu'à celui de l'entreprise. L'efficacité est indispensable à la rentabilité. L'entreprise devrait recevoir des directives précises, indiquant clairement les biens et services pour lesquels des subventions sont accordées pour des raisons d'intérêt public. Ces directives devraient être cohérentes et s'appliquer aussi bien aux entreprises publiques qu'aux entreprises privées produisant les mêmes biens et services. Les politiques de fixation des prix devraient tenir compte des coûts (fonctionnement, amortissement et intérêts, notamment) et, le cas échéant, viser à accroître au maximum les profits. Au lieu de concentrer la propriété des biens des entreprises publiques non privatisées entièrement entre les mains de l'État, on pourrait encourager les ouvriers, les exploitants agricoles, les artisans, les coopératives, notamment, à souscrire au capital social et au capital d'emprunt de ces entreprises. Les liens qui seraient ainsi établis pourraient favoriser l'esprit d'initiative et l'investissement dans le secteur privé et accélérer la croissance des secteurs retardataires.

III. RÉFORME DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

A. Réforme des entreprises publiques

46. Les entreprises publiques jouent un rôle important dans beaucoup de pays, tant développés qu'en développement, tous régimes politiques et orientations philosophiques confondus. Bon nombre d'entreprises publiques ont été créées ou bien parce que les entrepreneurs privés manquaient des capitaux ou de la

motivation nécessaires pour investir dans des activités bénéficiant à l'économie tout entière, ou bien dans le but d'éviter l'apparition de monopoles privés. D'autres ont pour objet d'assurer une certaine répartition des ressources, de garantir la disponibilité de biens de consommation et de produits intermédiaires à faible prix ou, en cas d'inefficacité du système fiscal, d'augmenter les recettes de l'État. Dotées du statut de société ou d'entreprise publique, de holding, de commission, de société concessionnaire, de compte spécial ou d'organisme autonome, ces entités sont représentées non seulement dans les services publics et les transports en commun (où elles sont généralement apparues), mais aussi dans le secteur bancaire, les finances, le commerce, le tourisme, l'agriculture et des industries de pointe comme l'aérospatiale. Elles produisent des biens d'équipement et de consommation et sont aussi présentes dans les industries minières et extractives. Dans certains pays, elles prennent entièrement en charge des secteurs stratégiques tels que l'énergie, les transports, les communications et la production de fer, d'acier et de charbon.

47. Cependant, depuis plus de 10 ans, leurs résultats suscitent des préoccupations croissantes. Dépendantes de l'État, dont elles reçoivent des subventions et d'autres formes d'assistance, les entreprises publiques contribuent à creuser les déficits budgétaires, accentuent les pressions inflationnistes et aggravent les difficultés liées à la maîtrise des dépenses publiques. Conjugué au déclin des recettes fiscales enregistré dans bon nombre de pays développés lors de la récession du début des années 90, les déficits d'exploitation de plus en plus considérables d'entreprises publiques inefficaces ont provoqué un désenchantement généralisé. La Banque mondiale et plusieurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont recommandé des mesures telles que désinvestissement, réduction des activités et sous-traitance des fonctions de gestion à des sociétés privées. En général, les organismes d'aide occidentaux se sont abstenus de financer des entreprises industrielles publiques, sauf lorsqu'elles étaient les seules à permettre d'importantes économies d'échelle, comme dans le cas de la production d'engrais et de la métallurgie dans les pays à faible revenu.

48. La fin des années 80 et le début des années 90 ont eu cela de particulier que certains pays en développement ont réussi à accélérer leur croissance ou à maintenir des taux de croissance élevés alors que le monde industrialisé traversait une période de récession. Cependant, en Europe centrale et orientale (y compris dans l'ex-URSS), l'introduction, en partant de zéro, de mécanismes de marché et d'administration publique devant remplacer l'ancien système d'économie planifiée a eu de graves conséquences : chute de la production industrielle, baisse de la production agricole, perturbation des échanges commerciaux, pressions financières externes et déséquilibres budgétaires.

49. Au cours des années 90, le secteur public des pays en développement et des pays en transition a traversé une véritable crise et des réformes radicales se sont imposées. Trois options principales se sont dégagées : restructuration, liquidation ou privatisation. Aucune ne peut être appliquée partout et le choix dépend en grande partie des résultats de chaque entreprise par rapport aux objectifs arrêtés. La privatisation des entreprises publiques ou semi-publiques et la restructuration des entités stratégiques peuvent être considérées comme les meilleures options, en particulier lorsque l'absence d'un régime de propriété approprié et de contrôles et de procédures budgétaires efficaces, les

pressions politiques ou la corruption entraînent de graves problèmes de gestion. Souvent, les entreprises publiques poursuivent des objectifs qui n'ont rien – ou pratiquement rien – à voir avec les raisons pour lesquelles elles ont été créées, et certaines continuent à fonctionner lorsque leur raison d'être a disparu. Privatiser les entreprises ne devrait pas signifier mettre fin à toute intervention de l'État.

50. Dans la plupart des pays en développement, l'intervention de l'État sous forme d'activités de formation, de collaboration dans le domaine de la recherche et d'aide budgétaire temporaire pour favoriser l'expansion des activités n'a pas été préjudiciable à l'initiative privée. Les gouvernements doivent, bien entendu, prendre leurs responsabilités en adoptant des mesures propres à favoriser la stabilité financière et à stimuler l'activité économique.

51. Une bonne dose de prudence, de sens critique et de pragmatisme dans la gestion des affaires publiques est indispensable pour que la transition du communisme au capitalisme puisse s'opérer sans heurts, sans excès et à un rythme raisonnable. La réforme des entreprises publiques doit se faire de manière réfléchie et reposer sur des faits, non des chimères. Elle doit avoir pour but a) d'améliorer les résultats des entreprises publiques non privatisées grâce au renforcement des capacités en matière de planification, de sous-traitance des fonctions de gestion, de comptabilité générale et de systèmes d'information et b) rendre les institutions de contrôle mieux à même de superviser la sous-traitance des fonctions de gestion, l'analyse de la comptabilité générale et les systèmes d'information des entreprises publiques, et de faciliter le processus de réforme de celles-ci.

B. Développement du secteur privé

52. L'essor des entreprises privées peut dynamiser le processus de développement et élargir la base sur laquelle il repose. Les pays en développement et les pays en transition disposent, en la matière, de ressources et de ressources potentielles qu'ils pourraient mobiliser : de nombreux individus sont prêts à entreprendre des activités dont les résultats soient directement fonction des efforts consentis et dont ils puissent tirer à la fois des bénéfices et une satisfaction personnelle. Une meilleure mobilisation de ces ressources pourrait favoriser l'exploitation de matières premières très dispersées et la production de biens et services répondant à la demande du marché local, plutôt que national.

53. Pour encourager le développement du secteur privé, il va falloir allouer des crédits d'un faible montant à diverses activités industrielles et commerciales pour lesquelles les capitaux sont rares et souvent impossibles à obtenir par les filières ordinaires. Les banques hésitent à courir le risque que présente le financement des entreprises locales et n'octroient que peu de crédits aux entrepreneurs, alors que ceux-ci sont désireux de développer rapidement leurs affaires. Les nouvelles entreprises doivent souvent être créées avec un capital de départ très modeste, et elles ne peuvent se développer que dans la mesure où elles peuvent générer des bénéfices et les réinvestir. Parfois, des considérations politiques obligent les banques à prêter à des individus dont les fonds propres sont pratiquement inexistantes et qui ne disposent pas des compétences commerciales ou techniques nécessaires pour

utiliser à bon escient les crédits mis à leur disposition. Les insuffisances des études de préinvestissement et l'absence de contrôle après les investissements freinent l'essor du secteur privé. La création de services de promotion des entreprises et d'un système efficace de garantie totale ou partielle des prêts bancaires permettant aux institutions financières de ne pas assumer la totalité des risques pourrait favoriser cet essor. Le système de garantie devrait donner aux institutions l'assurance que leurs demandes de remboursement seront honorées dans un certain délai suivant l'attestation du défaut de paiement.

54. Encourager l'initiative privée peut aider à mobiliser une partie de l'épargne qui, autrement, ne contribuerait pas au développement. À l'origine, les petites entreprises sont presque toujours auto-financées et ne peuvent croître que si elles réinvestissent leurs bénéfices. Comme les petites et moyennes entreprises ont généralement un faible rapport capital-production, elles créent habituellement davantage d'emplois que les grandes entreprises quand elles se développent et investissent. La capacité des organismes publics et des coopératives étant limitée par des facteurs pratiques, l'initiative privée doit se développer. Mais plus le secteur privé prend de l'ampleur, plus l'État doit veiller à ce qu'en agissant dans son propre intérêt, il réponde aussi aux exigences de la société dans son ensemble. Si le secteur privé est le "moteur du développement", il appartient à l'État de poser et d'entretenir les "voies", c'est-à-dire de créer un cadre juridique et réglementaire garantissant la propriété privée et la concurrence loyale, de remédier aux insuffisances du marché, de protéger les défavorisés et de maintenir la stabilité économique et l'ordre public. Pour stimuler la libre entreprise, l'État peut aussi planifier et concevoir, en consultation avec les milieux d'affaire, les mécanismes et les infrastructures (ressources matérielles et humaines) indispensables à l'essor des entreprises dans un environnement propice à la croissance du secteur privé. Les mécanismes de soutien à l'investissement seraient notamment des organismes spécialisés dans des domaines tels que la finance, la recherche-développement, l'acquisition des technologies, la promotion des exportations, l'analyse des marchés et la mise en valeur des ressources humaines. Toutes les politiques ayant des incidences sur les entreprises, ces incidences doivent être étudiées avec des représentants compétents du secteur privé, dans un esprit de coopération. Les politiques relatives aux échanges, à la libéralisation et à la déréglementation, à la privatisation, à la concurrence, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'emploi, à la promotion des investissements, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement revêtent une importance particulière.

55. Lors du Sommet sur le microcrédit tenu à Washington le 2 février 1997, les présidents des nations les plus pauvres, les représentants des banques de développement et des chefs d'entreprises du monde entier se sont engagés à s'efforcer de canaliser 10 milliards de dollars de crédits commerciaux vers des petites entreprises dont les propriétaires vivent sous le seuil de pauvreté. Ils ont pour objectif de dynamiser l'économie à la base et espèrent, pour ce faire, obtenir de banques commerciales et d'investisseurs quelque 10 milliards de dollars de capitaux privés. Au cours des sept années suivantes, des organismes de bienfaisance et des gouvernements fourniraient un montant égal. Les organisateurs du Sommet comptent que d'ici à 2005, quelque 100 millions de microcrédits auront été octroyés, pour un montant total de 21 milliards de

dollars. Ils ont fait observer que pour favoriser l'octroi de crédits d'un faible montant, il fallait créer des institutions capables d'étudier les demandes de prêts, ce qu'ils se proposaient de faire. Il a été noté que, les pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine à économie de marché ayant enregistré ces dernières années des taux de croissance supérieurs à ceux des pays développés, l'idée de privatiser les entreprises d'État et les services publics était de plus en plus en vogue dans les milieux du développement. Les termes "initiative privée" sont donc devenu un leitmotiv pour les fournisseurs de l'aide. La cheikha Hasina, Premier Ministre du Bangladesh, a déclaré que des prêts ne dépassant pas 100 dollars – souvent appelés microprêts ou microcrédits – permettraient de porter un grand coup à la pauvreté dans son pays et dans le monde entier.
